

SANCHEY

La commune se dote d'un nouveau microtracteur



Le nouveau microtracteur acheté par la commune, de marque Iseki, a nécessité des explications précises pour le personnel.

La commune a acquis un tracteur pour essentiellement tondre l'été mais il permettra grâce à du matériel spécifique de déneiger les trottoirs l'hiver. L'ancien tracteur permettra de débroussailler les sentiers et les chemins.

La décision avait été prise, lors d'un des derniers conseils municipaux, d'acquérir un nouveau microtracteur. Pour être exact, l'ancien tracteur était une débroussailleuse et, lors de la réception de ce nouvel engin, le maire, Gilles Dubois, a tenu à expliquer : « Cette acquisition permettra de faire des tontes beaucoup plus fines, plus précises, mais également plus rapides ! »

Par contre, l'ancien tracteur, qui a été acheté il y a de cela neuf ans, sera toujours dans le domaine du matériel communal et servira à débroussailler les sentiers, les chemins et autres abords.

Après consultation, les membres de la commission ont eu à choisir entre trois entreprises et, finalement, c'est la société Petitjean, de Charmes, qui a enlevé le marché pour un montant de 16 090 € HT.

Lundi après-midi, ce microtracteur a donc été livré et le commercial a, dans un premier temps, effectué une démonstration en présence du maire, mais aussi et surtout des deux employés communaux, Gérard et Pascal, appelés à conduire ce nouvel engin.

• **En hiver pour déneiger**

Après quoi, tous les avantages de ce microtracteur ont été énumérés comme le fait que celui-ci, équipé d'un moteur diesel, possède une carte grise et pourra donc circuler librement sur les routes, que la dimension de coupe est de 122 centimètres, qu'il est doté d'un panier d'une capacité de 620 litres, et que celui-ci, une fois rempli pourra déverser le produit de la tonte directement dans la benne du camion.

De plus, la commune a également commandé un kit neige, c'est-à-dire que l'hiver venu, une lame de 1,25 mètre sera installée à l'avant du tracteur, permettant au personnel communal de déneiger trottoirs et abords des bâtiments communaux. Le maire précisant également sur ce sujet hivernal « qu'une convention serait toujours de rigueur en ce qui concerne le déneigement de la voirie communale ! »

Reste maintenant à utiliser rapidement cette nouvelle acquisition pour des tontes dignes d'un « gazon anglais ».